Maile

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

GOUVERNORAT DE L'ILE AUTONOME DE NDZUWANI

Patsy, le 11 décembre 2015

Arrêté Nº 15-187/Gouv/I.A.N.
Relatif aux membres des Commissions
Electorales Communales Indépendantes – CECI
de Ndzuwani

Le Gouverneur,

- Vu la Constitution de l'Union des Comores révisée par la Loi référendaire du 17 mai 2009;
- Vu l'Arrêt N°11-002/CC du 13 janvier 2011 relatif aux résultats des élections des Gouverneurs des Iles Autonomes;
- Vu la Loi Statutaire N°11-001/C.I.A.A. du 3 octobre 2011;
- Vu le Décret N°14-078/PR du 05 Juin 2014 portant promulgation de la Loi N°14-004/AU du 12 Avril 2014 relative au Code Electoral;
- Vu le Décret N°14-120/PR du 21 Juillet 2014 portant application de la Loi N°14-004/AU du 12 Avril 2014 relative au Code Electoral;
- Vu l'Arrêté N°15-186/Gouv/IAN du 11 décembre 2015 portant annulation de l'Arrêté N°15-178/Gouv/I.A.N. du 04 Septembre 2015 portant désignation des membres des Commission Electorales Communales Indépendantes – CECI de Ndzuwani;

Arrête

Article 1: Sont désignées membres des Commissions Electorales Communales Indépendantes – CECI au niveau des Communes de Ndzuwani suivant les propositions du Commissaire en charge des Finances, du Représentant de la Société civile (MOSC) à Ndzuwani et des Maires de chaque Commune de Ndzuwani (Article 64 du Code Electoral en vigueur), les personnes dont les noms suivent :

Nº	Communes	Noms et prénoms	Sur proposition
1	Commune de Mutsamudu	Fatima Said Ali	Commissaire des Finances
		Djaffar Bacar	MOSC
		Madjid Mohamed Alislam	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAM
2	Commune de Domoni	Fatima Ibrahim HAOVELYB BUBOUI	Maire Commissaire A Plantage

Bomes Maranes

3	Commune de Mirontsy	Anfia Allaoui	Commissaire des Finances
		Djaouda Ousséni	MOSC
		Absoir Soufiane	Maire
4	Commune de Bandrani ya	Sitti Ali Abderemane	Commissaire des Finances
	Chironkamba	Oumar Mouhoudhoir	MOSC
		Houmadi Ali	Maire
5	Commune de Bandrani ya	Mohamed Loutfi	Commissaire des Finances
	Mtsangani	Ali Ridjali	MOSC
		Siti Mohamed	Maire
6	Commune de Ouani	Sitti Zahara Bint Abas	Commissaire des Finances
		Fatuma Mahamoud	MOSC
		Ahamadi Attoumane Sidi	Maire !
7	Commune de Bazimini	Zenabou Ali	Commissaire des Finances
		Abdallah Houmadi Mahadali	MOSC
		Faissoil Boina	Maire
8	Commune de Bambao	Mariama Abidhar	Commissaire des Finances
	Mtrouni	Ahmed Abdou Soidiki	MOSC
		Andjib Malidé	Maire
9	Commune de Ngandzalé	Ibrahim Abdoulwahid	Commissaire des Finances
		Hadim Soidri	MOSC
		Rifoukati Issouf	Maire
10	Communé de Koni	Sourayat Djamal Eddine	Commissaire des Finances
		Rassami Abdoulatuf	MOSC .
		Said Ali Attoumane	Maire
11	Commune de Bambao Mtsanga		Commissaire des Finances
		Djamalia Mohamed	MOSC
		Dahilou Malidé	Maire
12	Commune de Jimlimé	Oubaidati Houmadi	Commissaire des Finances
		Riziki Abdou	MOSC MOSC
		Djamissou Ahamadi	Maire
13	Commune de Adda	Dhaouhat Moussa	Commissaire des Finances
		Anissati Bourhane	MOSC MOSC
		Djamal Ahamed	Maire
4	Commune de Mrémani	Natacha Haoulati Binti Ahmed	Commissaire des Finances
236		Zaidane Ahmed	MOSC MOSC
		Anli Issouf	Maire
5	Commune de Ongojou	Ahmed Issouf	
-		Haouthane Issiaka	Commissaire des Finances MOSC
		Mirhani Ahamadi	
16	Commune de Shaweni		Maire
0		Twayhane Combo	Commissaire des Finances
		Yasmine Houmadi	MOSC
7	Communa da Massari	Saouti Inzoudine	Maire
7	Commune de Mramani	Fayoun Mohamed	Commissaire des Finances
		Ali Mohamed Hafidhou	MOSC
-	C	Ben Fahad Toyhane	Maire
8	Commune de Sima	Nassur Kamil	Commissaire des Finances

Iblahim Said Olli raire

19	Commune de Vouani	Toilanti Abasse	Commissaire des Finances
		Ali Hassane Andilane	MOSC
		Toiliha Attoumane	Maire
20	Commune de Moya	Faouria Chadhouli	Commissaire des Finances
		Mohamed Ali Hamida	MOSC
		Ben Ali Hassane	Maire

ARTICLE 2: Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Compres et communiqué partout où besoin sera.

ANISSI CHAMSIDINE